

ANNEXE 2 B

PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

Préambule

Conformément à l'article 11 2° du cahier des charges de concession, le présent programme pluriannuel est établi pour une période de 4 ans, allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

En application de ce même article, il est établi de façon concertée par le gestionnaire de réseau de distribution et l'autorité concédante, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Le programme pluriannuel définit les priorités de la période concernée sur le territoire de la concession, par des quantités d'ouvrages à renouveler, moderniser, renforcer ou construire pour les besoins de développement du réseau.

Il fixe les prévisions d'investissement du gestionnaire de réseau de distribution par catégorie d'ouvrages.

Il fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur l'ensemble des opérations retenues pour la période de 4 ans.

Il sera décliné chaque année dans des programmes annuels.

Le programme pluriannuel portant sur des investissements identifiés comme prioritaires, il ne représente pas l'intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume. Il ne préjuge pas notamment des investissements liés aux opérations de raccordement.

Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du programme pluriannuel sont définies à l'article 11 du cahier des charges de concession.

Article 1 : 2^e programme pluriannuel d'investissement période 2024-2027

La présente annexe 2B précise ces modalités.

Ce paragraphe précise le niveau d'ambition du Programme Pluriannuel d'Investissements 2024-2027 pour chacun des leviers d'actions identifiés dans le Schéma Directeur des Investissements.

Les quantités affichées pour chaque programme sont des quantités repères et ne constituent pas des engagements du distributeur. Ils sont basés sur des coûts unitaires moyens susceptibles de varier en fonction des conditions économiques ou réglementaires.

Ambition 1 :

Maintenir la qualité de l'électricité distribuée sur le territoire de la concession de Dijon métropole

Leviers à mettre en œuvre	Quantités PPI (2024-2027)
1 - Fiabilisation des réseaux HTA aériens	10 km
2 - Résorption de câbles HTA souterrains incidentogènes	5,6 km
3 - Résorption de câbles BT souterrains incidentogènes	4,5 km
4 - Résorption de fils nus BT incidentogènes en zones urbaines	8 km

Ambition n°2 :

Développer les réseaux électriques de demain pour accueillir les nouveaux usages, accompagner la croissance économique et la transition énergétique

Leviers à mettre en œuvre	Quantités PPI (2024-2027)
1 - Développer la technologie SMART GRIDS au service de la modernisation de l'exploitation des réseaux	5 poches traitées par installation d'OMT
2 - Renforcement pour accompagner la croissance économique et l'insertion des EnR	Respecter le seuil de tenue de tension du décret qualité.

Article 2 : Engagement financier du programme pluriannuel des investissements 2024-2027 sur le réseau concédé HTA et BT

Le montant financier des investissements sur le réseau concédé HTA et BT prévus par le PPI 2024-2027 s'inscrit de la manière suivante dans les catégories distinguées par le compte-rendu annuel de la concession(CRAC)

Finalité des investissements Enedis sur la concession	Engagement financier prévisionnel PPI 2024-2027 en M€	Ambition du SDI/PPI
Renforcements HTA	0.85	Ambition 2
Renforcements BT	0,35	Ambition 2
Modernisation HTA	1,16	Ambition 1+2
Modernisation BT	1,5	Ambition 1
Total	3,860 M€	

L'engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution portant sur le total des opérations retenues pour la période du programme pluriannuel des investissements 2024-2027 est de 3,860 M€.

La ventilation présentée ci-dessus peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (aléas climatiques, réglementation) ou structurels (politiques techniques, retours d'expériences). L'engagement du gestionnaire de réseau porte sur le montant total.

Article 3 : suivi annuel du PPI

A) Suivi financier

Le suivi des prévisions d'investissement sera établi sur le modèle ci-dessous :

Suivi année XXXX des dépenses d'investissement du gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre du PPI				
Dépenses d'investissement (M€)	Total Prévisions d'investissements PPI	Réalisé de l'année n	Réalisé en cumulé à fin d'année n	Commentaires
Renforcement HTA	0.85			
Renforcement BT	0,35			
Modernisation HTA	1,16			
Modernisation BT	1,5			
Total	3,86 M€			

B) Suivi technique

La réalisation de chaque programme pluriannuel ainsi que son efficacité sont mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité convenus entre l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution.

Le suivi du programme annuel s'appuie sur la liste des chantiers réalisés l'année précédente présentés dans le cadre des comptes rendus annuels d'activité prévus à l'article 44 du cahier des charges ainsi que sur le bilan de tous les investissements établi par l'autorité concédante dans la perspective de la conférence départementale.

Ambitions	Ambitions et leviers	Indicateur de suivi (bilan programmes annuels)	Indicateur d'évaluation (Bilan PPI)
1) Maintenir la qualité de l'électricité distribuée sur le territoire de la concession de Dijon métropole.	Maîtriser le Crit B HIX hors RTE	Crit B HIX hors RTE moyenné sur 4 années glissantes	Crit B HIX hors RTE moyenné sur la durée du PPI
	Fiabiliser le réseau HTA aérien, par le traitement des réseaux sensibles aux aléas climatiques et par des actions ciblées de prolongation de durée de vie des ouvrages / Rénovation programmée	Nombre de km fiabilisés par an	Taux d'incidents aux 100 km aérien HTA
	Fiabiliser le réseau HTA souterrain par des actions ciblées de renouvellement de câble incidentogènes	Nombre de km fiabilisés par an	Taux d'incidents aux 100 km souterrain HTA
	Fiabiliser le réseau BT souterrain par des actions ciblées de renouvellement de câbles incidentogènes (CPI et NP)	Nombre de km fiabilisés par an	Taux d'incidents aux 100 km souterrain BT
	Fiabiliser le réseau BT nu aérien en priorisant le renouvellement des réseaux de « faible section »	Nombre de km fiabilisés par an	Taux d'incidents aux 100 km aérien BT
2) Développer les réseaux électriques de demain pour accueillir les nouveaux usages, accompagner la croissance économique et la transition énergétique	Renforcement HTA et BT	Nb de Clients Mal Alimentés (CMA)	Respect du Décret Qualité
	Développer la technologie smartgrids au service de la modernisation et de l'exploitation du réseau	Nombre d'OMT posés /an sur la zone	Nombre de clients concernés

Etude supplémentaire :

→ analyse du risque inondation sur la métropole de Dijon. Objectif : sécuriser l'alimentation des clients non inondés.

Etude détaillée et plan d'action sur les 4 ans à définir en année 1. Réaliser la sécurisation d'au moins une première zone durant le PPI n°2.